

CIRCULAIRE 095-18

Le 11 juin 2018

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES MOTS DE PASSE POUR LE PORTAIL DE DÉCLARATION DES POSITIONS EN COURS IMPORTANTES (LOPR) ET LE PORTAIL GATEKEEPER

La Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la « Division ») a mise à jour sa politique des mots de passe pour le portail de déclaration des positions en cours importantes (LOPR) et le portail Gatekeeper. Afin de rehausser la sécurité de l'information, les mots de passe devront être modifiés tous les 60 jours et respecter les exigences suivantes :

- Avoir une longueur d'au moins 9 caractères
- Comprendre au moins une lettre majuscule
- Comprendre au moins une lettre minuscule
- Comprendre au moins un chiffre (0 à 9)
- Comprendre au moins un caractère non alphanumérique (par exemple: !, \$, #, %)
- Être différent des 4 mots de passe précédents.

Cette politique sera effective le 18 juin 2018. Il sera alors possible pour l'utilisateur de modifier immédiatement le mot de passe ou de le conserver jusqu'à un maximum de 60 jours. Lors du changement du mot de passe, les utilisateurs devront respecter les nouvelles exigences.

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation par téléphone au 514 787-6530 (sans frais au 1-800-361-5353), poste 46530 ou par courriel à l'adresse info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef des affaires réglementaires
Bourse de Montréal Inc.